

un département particulier avec un Lieutenant-GeneraI, deux Generaux Majors & un Auditeur ; & les deux Auditeurs décideront des differends qui pourront survenir dans ces divers Départemens, sans qu'il soit necessaire de s'adresser à l'avenir à l'Auditeur General de l'Armée. La Charge de Grand Marechal de la Cour a été conserée par le Roi de Pologne à Mr. de Bomsdoiff, & celle de Chambellant & Marechal des Voyages de Sa Majesté qu'il possédoit, a été donnée à Mr. de Bruhl, ci devant Ecuyer du Duc de Saxe Weymar.

XII. *Francfort.* L'Electeur de Cologne passa par cette Ville le 21. Mars avec toute sa suite, retournant de *Munich* à *Bonn*, & le Magistrat fit saluer ce Prince d'une triple décharge du Canon. S. A. S. E. s'étoit arrêtée quelques jours à *Manheim*, pour s'aboucher avec l'Electeur Palatin sur l'affaire de la Garantie de la Pragmatique Sanction, à laquelle Leurs Alteffes Electorales sont encore opposées; on est cependant dans la pensée qu'elles pourront bien enfin suivre l'exemple des Princes qui s'en sont chargés.

XIII. *Constantinople.* La suspension d'armes conclüe entre les Turcs & les Persans a été suivie de la Paix, dont les préliminaires furent signés de part & d'autre sur la fin de Janvier dernier. Nonobstant cela, les grands armemens se continuent dans toute la Turquie, sans qu'on en dise la destination; mais pour le peu d'attention qu'on fasse aux affaires presentes de cet Empire, & aux cris des Janissaires qui persistent à demander la Guerre contre les Chrétiens, il y a à présumer que ces préparatifs ne se font qu'en vüe de quelque entreprise qui en satisfaisant leur envie, puisse seconder le dessein des Divans.

Le Comte de Bonneval est à present dans cette  
Capi-